



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>25 octobre 2024</b>
Nombre de conseillers présents : <b>29</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>37</b> dont : <b>8 pouvoirs</b>	

**SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN)

Absents ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Pascale MORIN

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Pascal LABBE, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Michel GAUME

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2024_143 : Environnement - Rapport du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) à mi-parcours
--

**Domaines de compétences par thèmes - Environnement**

Rapporteur : Luc CHAPUT

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-34,*

*Vu le code de l'environnement et notamment l'article R.229-51,*

*Vu la délibération n°2020-143 de la communauté de communes Plaine Limagne relative à l'adoption de son plan climat air-énergie-territorial,*

Pour rappel, le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est une démarche territoriale de planification obligatoire pour tous les EPCI de plus de 20 000 habitants portant sur des enjeux relatifs au climat, à l'énergie et à la qualité de l'air. Il concerne l'ensemble des activités du territoire et mobilise tous les acteurs sociaux, économiques et environnementaux. Il a pour objectifs :

- de réduire les émissions de Gaz à effet de serre (GES) du territoire,
- de réduire la consommation énergétique du territoire,
- d'augmenter la production d'énergies renouvelables,
- d'adapter le territoire aux effets du changement climatique afin d'en réduire la vulnérabilité.

Composé d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'actions, le PCAET doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours mis à disposition du public au bout de trois ans d'application (article R.229-51 du code de l'environnement).

La communauté de communes Plaine Limagne a élaboré et adopté son PCAET en 2020. L'année 2024 constitue donc l'année d'élaboration du rapport à mi-parcours.

Celui-ci donne suite au travail de suivi annuel du PCAET. Il consiste à mesurer les évolutions des variables et des indicateurs des actions réalisées au fil du temps et à évaluer la démarche et ses résultats au regard des objectifs fixés.

Ce rapport est rédigé par les services de la collectivité en lien avec les différents partenaires de la collectivité. Il est annexé à la présente délibération.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'approuver le rapport à mi-parcours du plan climat-air-énergie territorial de la communauté de communes Plaine Limagne,**
- **de mettre ce rapport à disposition du public.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 14 novembre 2024  
Le président, Claude RAYNAUD  
*Original électronique signé électroniquement*